



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 485-2022

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 485-2022 relativement à la création du comité consultatif agricole de la MRC de Joliette est entré en vigueur le 29 mars 2022.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 29^e jour de mars deux mille vingt-deux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Fortier', is written over a horizontal line.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 29 mars 2022 entre 8 h 30 et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 mars 2022.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Fortier', is written over a horizontal line.

Signature